

# Semaine difficile pour les passionnés d'automobile en Suisse !

Alors que la levée de l'interdiction des courses de Formule 1 en Suisse a de nouveau subi un gros coup de frein mercredi dernier devant le Conseil des Etats, nous apprenions vendredi que le Tribunal Fédéral accepte le recours de Helvetia Nostra (et consorts) dans le cadre du projet Safety Car Jura. Retour sur ces deux événements.



Moins de deux ans après l'échec du projet d'implantation de courses de formule 1 en Suisse au Parlement, le Conseil des Etats a refusé de donner suite à une initiative parlementaire de Jean-René Fournier (PDC/VS). La décision est tombée par 23 voix contre 12. Les opposants ont pesté contre ce «coup de force». «Alors qu'une guerre est en cours en Libye et que le Japon subit une catastrophe sans précédent, nous nous penchons à nouveau sur un projet que nous avons enterré récemment mais qui semble si important à certains», s'est indigné Peter Bieri (PDC/ZG) au nom de la commission. Au lieu de parler de Formule 1, les partisans évoquent désormais l'interdiction des courses sur circuit. Mais le but demeure; dans ce dossier, on tourne en rond, a critiqué Claude Hêche (PS/JU), mettant en cause la pollution sonore et atmosphérique. Jean-René Fournier a fustigé la «moralisation environnementale» ambiante. Même si l'interdiction est levée, ce n'est pas demain la veille qu'on verra une course de Formule 1 en Suisse, a martelé le démocrate-chrétien valaisan. Et de plaider en faveur des intérêts des jeunes sportifs suisses, tels que les motocyclistes Tom Lüthi et Randy Krummenacher, qui ont besoin de s'entraîner. Ses arguments n'ont pas réussi à faire plier la Chambre des cantons. Celle-ci risque cependant d'être confrontée à

un nouvel assaut des amateurs de courses de bolides, puisque le National aura aussi son mot à dire avec les initiatives parlementaires similaires de Walter Wobmann (UDC/SO), Christian Wasserfallen (PLR/BE) et Dominique de Buman (PDC/FR). L'interdiction des courses sur circuit a été décrétée en Suisse à la suite d'un tragique accident survenu au Mans (F) en 1955. En 2009, le Conseil des Etats a fait capoter une autre tentative de supprimer ce veto.

### **Le projet Safety Car Jura au point mort**

Cet audacieux projet de construction d'un centre formation et de sécurité routière du côté de Vendlincourt (JU), adopté par la population en février 2008, se voit balayé par le Tribunal Fédéral. Vendredi dernier, Mon Repos a admis le recours de l'association de Franz Weber, Helvetia Nostra, qui s'était alliée notamment avec la Chambre jurassienne d'agriculture. Cette décision appuie les arguments de Franz Weber "en faveur de la sauvegarde de l'environnement, la biodiversité ainsi que l'approvisionnement du pays."

Par ailleurs, le Tribunal Cantonal du Jura se voit désavoué par l'annulation de sa décision prise en 2009 d'autoriser la construction de ce circuit. Le promoteur du projet, Florian Lachat, la commune de Vendlincourt ainsi que le Canton du Jura sont donc déboutés. Dans sa décision, le TF considère que le centre Safety Car aurait eu des effets durables et étendus sur l'urbanisation de plusieurs communes. Il ajoute en outre que le canton du Jura aurait dû inclure ce projet dans la planification directrice cantonale. C'est donc plus une décision sur le fond de la procédure que sur le dossier du Safety Car lui-même. La Confédération est également mise en cause indirectement au travers de cette décision : lors de l'étape de la consultation au niveau fédéral en 2004-2005, les services de Berne avaient jugé que les mentions du projet au niveau du plan directeur étaient suffisantes. Ainsi, à ce jour, la seule issue de sortie pour le promoteur du centre Safety Car est que le canton du Jura inscrive son projet in extenso dans son plan directeur.

Il n'empêche, Franz Weber, selon son communiqué du jour, accueille ce jugement avec "joie et gratitude" car les conséquences de cette décision sont celles qu'il voulait, à savoir au mieux l'enterrement pur et simple du projet et au pire un très gros coup de frein dans son avancement.





